

Fiche d'inscription Evaux-les-Bains 2022-2023

Nombre d'inscrits :				
Nom, prénom, date de naissanc	re:			
1.				
0				
		En partenariat avec :		
		Association		
		Evaux Musique		
		S. C. Marine		
rác loc lundic à Evaux loc Raine da	ne lee leeauy d'Eva	uv Musiauo		
		•		
	4.			
□ Probatoire □ Débutant	□ Intermédiaire	□ Confirmé		
\square 30 min \square 45 min				
llectifs: □ Eveil instrumental	□ Eveil musical	☐ Orchestre cordes		
	Nom, prénom, date de naissance 1. 2. 3. 4. rés les lundis à Evaux-les-Bains da Probatoire Débutant 30 min 45 min llectifs : Eveil instrumental	Nom, prénom, date de naissance : 1. 2. 3. 4. rés les lundis à Evaux-les-Bains dans les locaux d'Eval 3. 4. Probatoire Débutant Intermédiaire		

	Tarif mensuel 2022-2023*									
	Cours individuels					A toli	ers coll	octifc		
	Enfants			Adı	dultes Ateliers collectifs		ecuis			
Niveau	Probatoire 1 ère année	Débutant 2-5 ^{ème} année	Intermédiaire <i>6-9^{ème}année</i>	Confirmé + 10 années	_ 30 min		45	Eveil instrumental Binôme	Eveil musical ≤ <i>5 ans</i>	Orchestre à cordes
Temps	20 min	30 min	45 min	1 h			min	30 min	45min	45min
Tarif	40 €	56 €	80 €	104 €	56 €	80 €	40 €	32 €	32 €°	

^{*} tarif dégressif famille : -10% sur le 2^{ème} inscrit, -20 % sur le 3^{ème} et plus

^{° -40%} sur l'atelier orchestre à cordes si cours individuel soit 19 €/mois

REGLEMENT DES COURS

- 1. Une adhésion annuelle obligatoire de 15 € par famille est à verser à l'Association Evaux musique.
- 2. La planification des cours est organisée selon le calendrier scolaire soit 32 cours par année. Les cours ne sont pratiqués ni pendant les vacances scolaires ni lors des jours fériés suivants : Lundi ler mai 2023, lundi 29 mai 2023
- 3. Les cotisations sont calculées en fonction de l'enseignement suivit et sont à verser au professeur. Un tarif dégressif est mis en place lorsque la famille inscrit plusieurs élèves.
- 4. Le tarif des cours étant forfaitaire, le professeur et l'élève s'engage à ce que l'élève ait cours du 14 septembre au 28 juin inclus.

Le tarif représente :

- La rémunération du professeur,
- L'entretien et l'achat du matériel professionnel,
- Le prêt, l'entretien et le nettoyage des instruments mis à disposition du public,
- Les déplacements du professeur,
- Le chargement et déchargement du matériel,
- Le temps de préparation des cours en amont,
- Les photocopies préparés et fournies à l'élève,
- Les frais kilométriques,
- L'administratif et les cotisations sociales.
- 5. Il est possible de verser la cotisation des cours :
 - Mensuellement : par chèque, espèce ou virement bancaire (RIB sur demande) de septembre à juin inclut, le premier cours de chaque mois
 - ☐ Semestriellement : 5 chèques à l'inscription + 5 chèques le 1 février
 - ☐ Annuellement : 10 chèques à l'inscription

Le paiement lors du premier cours est impératif Les chèques seront encaissés en fin de mois.

- 6. En cas d'absence du professeur, celui-ci propose une possibilité de rattrapage.
- 7. En cas d'absence de l'élève ou d'abandon, le mois commencé reste dû (sauf cas particulier justifié).
- 8. Durant les périodes de préparation des concerts, scènes ouvertes et auditions, les séances de répétitions collectives sont considérées comme des cours.
- 9. Les élèves et le professeur s'engagent à être assidus et à respecter les horaires de cours.
- 10. La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation sans réserve des dispositions du présent règlement. Ce règlement des cours annule et remplace toutes dispositions antérieures.

Date et signature du professeur :

Date et signature du responsable légal :